

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORAT

Paraissant tous les Samedis

Prix: 2 fr. 50 N° 685 A

SERVICE DF



Un film pas comme les autres ...



Fernand MERIC AGENCE FRANCINEX

75, Boulevard de la Madeleine MARSEILLE

SELECTIONS CINEGRAPHIQUES DU SUD-DUEST

> 56, Boulevard Carnot, 56 TOULOUSE

EMPIRE FILMS

60, Rue Victor Hugo LYON

L'ALLIANCE CINÉMATOGRAHIQUE EUROPÉENNE

maintient son activité par la sortie à Mazseille de 2 grandes Productions

CONTINENTAL FIRMS

auCAPITOLE

Albert PRÉJEAN

DF PIASIR

Claude GENIA - Aimé CLARIOND - Jean SERVAIS - Maurice ESCANDE Noël ROQUEVERT - Jean PAQUI - Roger KARL - Yolande LAFFON H. CONSTANT - Yves DENIAUD - P. MAGNIER - M. CARPENTIER

Adaptation et Dialogue: Charles SPAAK

Réalisation: Albert VALENTIN

auMAJESTIC!



François PERIER - Paul MEURISSE GABRIELLO - Guillaume DE SAX - Martine CAROLE

PALAU - Suzanne DANTES

Scénario: Carlo RIM

Réalisation: Richard POTTIER



17me ANNEE - N. 685 A

TOUS LES SAMEDIS

17 Juin 1944

OURRIER

Mon dernier éditorial m'a valu pas mal de remarques, écrites ou parlées, ce qui pronve que les gens de notre corporation ont encore du temps pour penser à autre chose qu'à leur villégiature d'été. Les protestations sont exactement de l'ordre qu'on pouvai, supposer : Nous faisons assez de mauvaises affaires et de pe tes en ce moment, notre personnel doit être déjà bien heureux que nous le conservions, il ne peut être question de payer des mois d'avance, notre trésorerie es, assez mal en point comme cela « Puisque le personnel des agences est ainsi mélé directement aux mauvaises affaires, il faut supposer qu'il toucha des ristournes durant la période d'euphorie. Je n'en avais jamais entendu parler mais si c'est le cas, tout est pour le mieux, n'en parlons plus. Par contre si tel n'est pas le cas, parlons-en, au contraire et parlons_en de plus en plus.

Mais autre son de cloche. Quelqu'un me dit : Si nous donnons de l'argent d'avance à notre personnel, ils profiteront pour nous « laisser tomber ». La marque est appuyée de plusieurs exemples. Il na semble pas que l'esprit d'équipe ait toujou s bien fonctionné. On a vu dans des maisons des employés ou des employées, pris de peur, quitter leur travail, sans prévenir personne et laisser leur service dans la plus parfaite confusion. La question n'est pas si simple que cela. Il est évident que le travail n'a pas diminué, si les recettes sont tombées. Bien au cont aire, ce n'est que décalages. recherches et copies égarses ou détruites, enquêtes diverses. Le moment est venu de se tenir serres.

Devant une situation aussi confuse, plusieurs distributeurs ont fait la proposition suivante : « Prendre immédiatement des vacances totales pour une pé iode de deux mois, au bout de laquelle on espère voir un peu plus clair. Cette formule a beau coup de partisans. Elle permettrait à chacun de quitter la ville et de gagner la retraite choisie depuis assez longtemps dejà Commercialement parlant, l'idée n'est mê. me pas mauvaise, on ne fait plus de bénéfice à l'heure actuelle.

Seulement ce se air une sorte de trahison. Le cinéma doit continuer. Ce serait une décision assez grave que de faire dis_ paraitre le cinéma de toute une région de France, surtout d'une de celle qui, quelles que soient les craintes que chacun puisse éprouver, est une des moins touchées. La

région de Lille qui, depuis des mois est tue » que Marseille, obtenir des chiffres bombardée, qui, depuis des mois voit ses transpo ts pratiquement bloqués, fonctionne toujours, on ne sate rar quel prodige, mais le cinéma continue à marcher là-bas. La région parisienne - e. je n'entands pas la région urbaine, fonctionne toujours. Il serait assez humiliant de voir Marseille donner le signal de la débandade, alo s qu'en dérit des bombardements tragiques de Toulon, Nice, Marseille, Avignon et Nimes. cette zone es. relativement épargnée. Peut-être que lorsque paraitront ces lignes. des faits nouveaux seront intervenus, peutêre alors n'aurons nous rlus aucun moyen de t ansport. peut-être par la force des choses l'arrêt sera-t_il venu. En ce cas, il n y aura qu'à s'incliner devant le fait accompli. Mais, si, au contraire la sicuation est ce qu'elle est, simplement difficile, rien ne justifie le sauve qui reut. Le cinéma ne s'est pas arrêté depuis 1939. Il connut pourtant, en juin 40, un écroulement des recettes bien plus grave que celui de cette année. Les salles marchent mal, mais elles ma chent. Les bombardements ne retiennent les spectateurs que rerdant quelques semaines. Déjà, on voit Nice, plus « habi-

TOUTES FOURNITURES DE MATÉRIEL DE CABINE

Pièces détachees pour apparails de toutes marques

Charles DIDE

35, Rue Fongate - MARSEILLE

AGENT DES



CHARBONS LORRAINE Cielor-Orlux

BROCKLISS C

LES ASSURANCES FRANÇAISES Risques de toute mature DIRBOYER'S PARTICULIER

Maurice BATAILLARD H. Pas Paradis, 81 - MARSEILLE TH. : D. 50-93

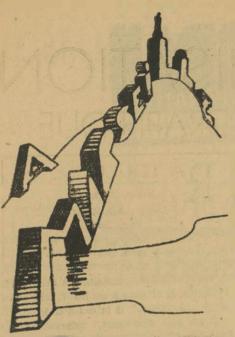
d exploitations plus que valables. Or en juin 40, alors que l'on marchait avec dix ou vin t spectaeurs dans les salles d'exclusivités, le ciréma a continué, très peu de salles ont fermé. Il n'est pas admissible qu'il en soit autremen. aujourd'hui. Il faut montrer une certaine élégance, après avoir encaissa beaucoup d'argent.

Nous avons publié la semaine dernière. un t leau de la production qui est assez éloquent. Dans des conditions de travail in_ vraisemblables, sans électricité. sans transport; devant des conditions d'exploitation, dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles sont absolument problématiques; car d'ici à l'automne de grandes modifications peuvent intervenir dans la condition cinémalographique, devant une aventure aussi hasardeuse, neuf films sont en cours de réalisation, quatre autres vont être mis en chantier de façon imminents. Avec le coût actuel de la production, c'est 150 millions au moins qui sont misés de la sorte avec un c an qui merite d'être souligné. Si l'on ajouts à cela que c'est la production qui a eu la part la moins belle dans l'activité de ces trois dernières années. on reconnaitra que voilà une allure assez fière. Il faut que continue le cinéma.

Malgré les trains qui n'arrivent pas, les curs qui ar ivent mal, les transports en souffrances, l'exploitation rurale, dans son entemble, fonctionne. Le petit exploitant se réveille, il devient ingénieux. On a vu des salles se passer mu uellement leurs programmes en attendant de pouvoir se réas_ sortir. Il ne faut pas stopper ce mouvement, il faut teni: le coup, le cinéma doit

A propos de la souscription pour les sinistris du cinéma, je disais, la semaine dernière que le départ était long à prendre... dans la même numéro une liste impressionnante donnait un démenti assez éclatant. Ceux qui, ouvrant la liste ont dorné aux autres « l'ord e de grandeur » des dons ont su le faire avec plus que d'éle ance, puisque sur dix sept noms, on relève deux fois 10.000 francs, deux fois cinq mille et une fois (d'un petit exploitant) 3.500. Les autres peuvent suivre maintenant, ils n'ont pas d'inquistude à avoir pour savoir ce qu'il convient de faire

R. M. ARLAUD.



LES DOGRAMMES

ODEON - Mademoiselle Vendredi avec Vittorio de Sica (Films Mérie). Seconde vision.

CAPITOLE. - La Vie de Plaisir, avec Albert Préjean (Alliance Cinémalographique Européenne). Exclusivné. Seconde semaine.

MAJESTIC. - La Ferme aux Loups, avec François Perier (Alliance Cinémato. graphique Européenne). Exclusivité. Seconde semaine.

SALLES DETRUITES A MARSEILLE

Dix salles ont été atteintes par le bombardement du 27 novembre de façon suffisamment grave pour qu'il soit impossible de prévoir actuellement leur réouverlure : Ce sont Les Trois Salles (Studio, Club. Camera), Le Cinéac Canebière, Le Rex, Le Comædia, Le Palace Saint-Lazare, Le Floréor. Le National, Le Gyptis.

Aucune de ces salles n'a été complète. ment rasée comme on l'a prétendu, le Studio, le Caméra et le Comædia semblent noins gravement endommagés qu'il parut 'out d'abord. La plupart des cabines fucent épargnées et il fut possible de retirer les copies en exploitation.

D'autres salles ont été plus légèrement touchées mais purent effectuer les répara_ tions pour ouvrir en même temps que les autres.

A F F I C H ES JEAN

26, Quoi de Rive-Neuve JEAN MARSEILLE - Téléph. Dragon 65-57

Spécialité d'Affiches sur Papier en tous genres LETTRES ET SUJETS

POUNNITURE GÉNERALE de ce qui concerne les publicaté d'une selle de spessione

RECETTES

Marseille, marque un « trou » de quinze jours. Ce « trou » roprésente la fe meture des établissements consécutive au bombar. dement de Marseille. Les salles ont fermé le samed 27 et n'ont ouvert que dix jours quée pour le dimanche 11 juin.

Notre liste des recettes des salles à plus tard, le mercredi 6 juin. Dans l'ensemble, ainsi que l'on pourra s'en rendre convote dans notre prochaine liste, la réouverture fut très laborieuse et les chiffres obtenus du 6 au 14 excessivement faibles. Une ce taine reprise s'est toutefois mar-

17 Avril 1944. - M. Redon (Stanilas) agissant pour son compte personnel, est autorisé à procéder à la réouverture d'une sa'le de cinéma à Ourouer les Bourdelins.

DORDOGNE

30 décembre 1942. — M. Gimenez Ernest), demeurant à Siorac de Ribéras, est autorisé à exploiter en 16 mm, une tournée cinématographique dans les loalités suivantes: Bertric Buree, Coutures, Mensignac, Saint Aquilin, Chantérac Saint Vincent de Connezac, Siorac de Riberae. Saint Just, Saint Sulpice de Roumagnac, Saint Méard de Dronne, Sigon, zac, Saint Victor, Saint André de Dou-

FINISTERE

Mlle Cléran (Gilberte) demeurant au Bourg de Saint Hernin, est autorisée à reuvrir une salle de cinéma à Lennon, Landeleau et Saint Thois.

9 mai 1944. — M. Tourre (Gustave), demeurant au Martinet, est autorisé à exploiter cinématographiquement les localités suivantes. St Martin de Valgal. gues; Concoules, Chamborigaud, Gé 10, lhac à l'exception du hameau de la Jase.

INDRE-ET-LOIRE

M. Robert Fouche, à Loches, a donné à bail à loyer à la Société Palace cinéma société à responsabilité limitée au capital de 450.000 francs dont le siège est à Loches, Grande Rue. 10 et 12, un fonds de commerce de cinéma comprenant no. tamment le droit de donner des représentations à Genillé, Salle Agnès Sorel.

Oppositions, étude de M. Vallois, no. taire à Beaulieu les Loches.

Première publication: Le Reveil Lo. chois, à Loches, du 10 mai 1944.

20 mai 1944. - M. Heuleu (André, agissant pour son compte personnel, de_ meurant aux Montils, est autorisé à exploiter une salle de cinéma à Cellettes (salle des Fêtes).

LOIRET

M. Baron a vendu à M. Lepage un Fonds einématographique à Lorris. Oppositons étude de Me Delaporte, no-

laire à Montargie. Première Publication: Catinais du 18

12 Avril 1944. — M. Dillmann (Albert) école de Baleycourt, Verdun, agissant pour son compte personnel, est autorisé à créer des exploitations cinématographiques dans les communes de Clermont en Argonne, Saint Laurent sur Othain. Mangiennes, Billy les Mangiennes, Recirourt, Harmonville sous les côles, Saint Maurice sous les Cotes, Noël, Vigneulles les Hattoncha'el, sous réserve de se conformer aux precriptions de la loi du 11 Avril 1941. NORD

8 avril 1944. - M. Louis Legrand, de. meurant au Moulin Lointain, à la Nouvion en Thiérache (Aisne), est autorisé ouvrir une salle de cinéma en format réduit Grand' Place à Prisches, sous réserve de l'accomplissement des for,

malités à remplir au point de vue se. curité (loi du 7 février 1944).

8 avril 1944, - M. Dubarle (Andre), demeurant à Vaumoise, agissant pour son compte personnel, est autorisé à créer une exploitation cinématographi. que en les communes de Vaumoise, Ivors, Bonneuil en Valois et Vez.

M. Arditi, assisté de M. Cellier, admi. n strateur provisoire a vendu à M. Sto. esser un Fonds de commerce de cinéma. lographie, exploité à Pierrestte, 11, avenue du Général Galliéni (Par ac's nctarié du 10 mai 1944, il a été constaté la réalisation de la condition suspensive de cette vente)

Oppositions: M. Lenoir, 6, quai de Gesyres, Paris.

Première Publication: Petites Affiches du 23 mai 1944.

SEINE-ET-OISE

M. Roland Louis Emile Lebas a vendu à la Société Nouvolle de l'Eden Cinéma iui Fonds de commerce d'entreprises de représentations cinématographiques exploité à Neuilly s/Marne, 58 r de Paris. Oppositions: Cabinet de la Société les

Clercs associés, 77, r. St Lazare à Paris. Première publication: Progrès de la Seine et Oise à Pontoise du 29 avril 1944.

TARN ET GARONNE 9 Mai 1944. — M. Marino (Charles), domicilié à Verdun sur Garonne, agis. sant pour son compte personnel, est autorisé à exploiter en 16 millimetres une salle de cinéma à Reynies.

COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

A MARSEILLE 36. La Canchiere Tál. C. 65 53

Le Délégué Général ne regoit que sur

Le Chef de Contre regelt les mardis et vandrells de 16 h. à midi, les ampre jours our ronder-vous.

ORDRE OBLIGATOIRE DE PROJECTION DE PROGRAMMES

Notre Secrétariat Général nous informe:

« La Filmprusstelle vient de faire savoir que le passage des actualités avant le documentaire est toléré pour les salles pratiquant le doublage.

« Toutefois cet ordre peut être alterné une séance sur deux : la salle passant l'ac. tualité en N. 2 la conservant pour la passer en N. 1 à la séance suivante.

Dans tous les autres cas, le programme doit être projeté obligatoirement dans l'ordre imposé que nous rappelons à nouveau :

- 1. Documentaire.
- 2. Actualités.
- 3. Grand Film.

DECISION N. 66

Prise en application des décisions 6 et 23 relatives au contrôle des recettes des salles de cinéma et fixant leur date d'ap-

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la Production Industrielle.

Vu les décrets des 2 décembre 1940 et 25 mai 1942, relatifs au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

Vu l'ar êté du 7 février 1941 relatif au contrôle des recettes des salles de cinéma, Vu le décret du 26 février 1942 relatif à la codification du régime fiscal des spectacles.

Le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique décide :

Article 1er. — A compler du 5 octobre 1944, les prescriptions de la décision N. 6 modifiée par la décision N. 23 (article ler) sont applicables - et celles de la décision N. 54 cessent de l'être - dans les salles de spectacles cinématographiques (format standard) situées dans les départements suivants : Loire, Rhône, Puy de Dôme, Haute-Loire, Cantal, Ardèche, Haute-Sa. voie, Savoie, Drôme, Isère, ainsi que la partie des départements de l'Indre et Loire, Indre, her, Allier, Saone et Loire, Ain et Jura, située en zone sud.

Article 2. - A partir du 3 mai 1944, les exploitants de salles cinématographiques situées dans les départements indiqués à l'article 1er auront la faculté d'utiliser les billets délivrés par le C.O.I.C.

Dès la mise en service par un exploitant

des billets délivrés par le C.O.I.C. les prescriptions de la décision N. 6 modifiée par la décision N. 23 (article ler sont immédialement applicables à sa salle et celles de la décision N. 54 nessent de l'être.

En aueun cas, le exploitants des salles cinématographiques ne devront utiliser simultanément, même pour des catégories de places différentes des billets délivrés pas le C.O.I.C. et des billets provenant de tooks antérieurs.

Article 3 — Dès la mise en service des billets délivrés par le C.O.I.C. le panneau Avis au public » deva être apposé à la caisse de l'établissement conformément à l'article 10 de la décision N. 6.

Article 4. — Dès la mise en service des billets délivrés par le C.O.I.C. il sera interdit à l'exploitant d'une salle située dans l'un des départements indiqués à l'article ler de détenir des billets autres que ceux portant la marque du C.O.I.C.

> Paris, le 29 avril 1944 Le Commissaire du Gouvernement

L. E. GALEY.

INFORMATIONS DU C.O.I.C. Commission des Frandes Prises de Sanctions

La Commission des Fraudes s'est réunie le 17 mars 1944 sous la présidence de M. Alexis Thomas, secrétaire général adjoint par intérim.

Un certain nombre de dossiers ont été examinés et les sanctions suivantes ont été proposées au Ministre :

Quatie interdictions définitives, dont une assortie d'une amende de 10 % du chiffre d'affaires;

Une interdiction de trois mois avec amende de 10 % du chiffre d'affaires;

Deux amendes de 20,000 francs: Une amende de 10.000 francs;

Une amende de 5.000 francs;

Une amende de 2,500 francs

Une amende de 1.000 francs: Une amende de 500 francs.

AVIS AUX EXPLOITANTS Droits d'auteurs

Le C.O.I.C. a été informé que des représentants de la S.A.C.E.M. étaient intervenus auprès des directeurs de cinéma au sujet des décisions qu'ils ont prises pour classer leur salle conformément à la circulaire du C.O.I.C. du 23 mais 1944; dans quelques cas il a été demandé aux exploitants de ne pas projeter de films étrangers lorsque leur salle est classée dans la cafégorie N. 1 prévue dans cette circulaire Ju 23 mars.

Le C.O.I.C. prévient les exploitants qu'ils ne doivent pas atlacher d'importance à ces Lyon (Rhône). interventions la loi du 20 novembre 1943, du C.O.I.C., 51, Avenue Maréchal Foch

A TOULOUSE.

SOUS-CENTRE 9, Rue Agathoise Tél.: 256_81

Deresta ouverts de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. 30

ne faisant, en effet, aucune distinction en_ tre les films français et les films étranzers et s'appliquent à tous les das.

Ils sont d'autre part, informés qu'ils n'ont pas à s'inquiéter des démarches qui pourraient êtro faites auprès d'eux, cellesri ne reposant sur aucune base juridique.

Les exploitants doivent donc respecter tous les bons de commandes qu'ils ont passes, aussi bien avec les Distributeurs de films étrangers qu'avec ceux de films fran-

TRANSPORT DES COLIS DE FILMS

Les circonstances actuelles ayant entrainé de graves perturbations dans les transports, il en résulte de considérables retards et des pertes de colis qui mettent souvent les distributeurs dans l'impossibilité de fournir les films programmés aux dates

En s'excusant de ces ennuis, qui ne sont pas de leur fait, les Distributeurs se voien! obligés de rappeler qu'aux termes du contrat-type les films doivent être pris et rendus à l'Agence et que les Exploitants sont. par conséquent responsables du transporporteur choisi par eux.

Ils leur conseillent donc, dans leur intérêt, d'assurer autant que possible, par eux-mêmes, les transports aller et retour des sacs de films, à moins qu'ils ne puis sent, comme ceux des Alpes-Maritimes, se grouper pour confier les copies à un transporteus choisi pan eux.

Les Exploitants, qui, par négligence. dans ce domaine, apporteraient de trop grands troubles à l'exploitation de leurs constrères pourraient s'exposer à ne plus être fournis en films.

Le Délégué du Groupement Distribution E. CAPELIER.

SEMAINE DU CINEMA

La Semaine du Cinéma primitivement fixée pour la période du 12 au 18 Avril et qui avait dû être reportée aura lieu

Du Mercredi 21 Juin au Mardi 27 Juin

Les fonds recueillis doivent être adres. sés au C.O.I.C., Lyon, comptes-Chèques Postaux 1129-16 Lyon.

Le bordereau de versement et les billets invendus sont à retourner au Centre

Sans aller jusqu'à prétendre que les lecteurs de « La Revue de l'Ecran » sont des fervents de Perrault ou de la Comtesse de Ségur, je ne puis résister au désir de leur harrer un conte ; il a l'avantage d'être bref et le désagrément d'être vrai.

Voici le conte : Il y avait une fois un exploitant qui faisait le plus Onscientieusement possible son métier, contre remise par les gens venant chez lui de quelques billets et de menue monnaie.

Cet exploitant recevait comme tous ses pareils, à des périodes beaucoup trop rapprochées les unes des autres à son gré, d'indigestes papiers mal polycopiés et intitulés Décisions.

Or un jour, néfaste pour lui, il reçut un de ces papiers dans lequel il était question de prix des places, un barême assez compliqué divisait en catégories salles et villes. Pour tout autre qu'un homme du métier g'aurait été de l'hébreu, mais enfin ce qui était assez bien expliqué, aidant à la compréhension du reste, après un petit moment de réflexion et quelques calculs, notre homme put savoir dans quelle catégorie il se trouvait classé. Par malchance il avait été fourré dans une catégorie de prix inférieurs à ceux qu'il pratiquait mais la Providence veillait, elle avait inspiré aux redocteurs du barême la sagesse d'ajeuter une petite phase qui signifiait à peu près ceci: si pour une cause ou pour une autre vous

estimaz ne pas être ài votre place, faites-le nous savoir, si votre requête est estimée recevable, vous aurez satisfaction.

Rassuré, notre héros, sans retard, de sa plus belle plume, exposa son cas.

Quelques jours à peine s'étaient écoulés lorsqu'il reçut une réponse lui donnant satisfaction. Complètement rasséréné, il continua, à partir de ce jour, à faire son petit travail régulier, à peine troublé de temps en temps par quelque nouvelle feuille, toujours résolument mal polycopiée.

Les choses auraient ainsi pu durei sinon longtemps, tout au moins un certain temps encore, si un jour (la légende ne dit pas lequel mais on suppose que c'était un vendre 13) le malheureux exploitant n'avait reçu une visite. Sous les apparences d'un charmant et affable jeune homme, une mauvaise fée avait caché... un contrôleur du service économique.

L'exploitant, qui était payé pour ne plus croire depuis un certain temps aux contes de fées, ne se méfia pas, il reçut ce jeune homme aussi poliment que possible, lui fit v siter sa salle, compter les places de la catégorie la moins chère, enfin il fit pour le mieux. Le jeune homme remercia très poliment et demanda à prendre connaissance du papier autorisant le changement de tarif et sortant de sa poche un autre papier qui venait manifestement du même endroit que celui qu'il venait

de lire, il le présenta à l'exploitant; c'était une déclaration où il était dit : cette sa!le doit appliquer tels prix et par malheur les prix ainsi désignés étaient ceux inférieurs à ceux appliqués (que l'exploitant était fondé de croire régulièrement applicables).

Jeune homme et exploitant se grattèrent la tôte et le premier finit par dire au second qu'il allait tâcher d'arranger les choses.

L'arrangement mit quinze jours à parvenir à l'exploitant sous la forme d'une offre de transaction où il lui était dit : « Vous êtes un mercanti et pratiquez de la hausse illicite ma s nous sommes bons princes, versez-nous 6.000 fts et nous vous promettons que nous ne dirons plus rien. » Tous renseignements pris il paraît que cette méthode est parfaitement licite et honorable. Le tout est de savoir différencier par qui elle est utilisée.

Sculement — et c'est cela qui montre la différence qui existe entre un conte de feés et un conte tout court — il arrive que les moutons deviennent enragés, c'est un peu ce qui advint à notre exploitant qui reprit sa meilleurs plume pour écrire aux gâcheurs de papier : « Je vous envoie des feuillets qui me parviennent ; puisque vous avez fait la gaffe, à vous de vous arranger maintenant pour la réparer... ou pour payer, moi j'ai les poches nickelées. »

Si un jour ce conte a une morale définitive, je ne manquerai pas de la faire connaître. Moralité provisoire :

Quand on parle de moutons on pense irrésistiblement à ceux de Panurge. Ce qu'a fait cet exploitant, d'autres de plus en plus nombreux risquent de le faire à leur tour à moins que d'ici là la question des prix ne soit réglée d'une façon satisfaisante avec comme première mesure, l'arrêt immédiat des poursuites en cours.

FEGRATE BUIL

Par suite de l'ouverture de nouvelles Agences de distribution format réduit, les exploitants entendent parler, depuis quelque temps, d'une chose nouvelle pour eux. la cadence de passage et la date limite d'exécution.

Celles_ci lexistaient déjà, mais par le manque de copies et le nombre restreint de films sur le marché, elles se trouvaient automatiquement respectées et il est bien rare que des différends surgissent entre exploitant et distributeur.

Cette cadence ayant été exécutée sans intervention de part et d'autre, on ne s'en est pas occupé. on l'a même oubliée complètement, et si, depuis quelque temps on s'est réjoui de voir grossir le nombre de distributeurs 16 m/m. ct que l'on peut prévoir qu'il y aura un jou autant de films en format réduit qu'en standard, le respect de la cadence de passage et de la date limite d'exécution des anciens contrats n'ira pas sans heurts si l'exploitant n'y prend pas garde.

Rappelons que le distributeur a le d'oit de réclamer immédiatement le montant des minima de garantie des films en retard sur la cadence de passage et qu'il ne sera tenu de les donner à l'exploiant, et sur la demande expresse de celui-ci, que dans la msure de ses possiblités, à l'expiration du cont at.

S'il n'y a pas de cadence de prévue. le distributeur ne peut réclamer le montant des minima de garantie des films non joués qu'à la date d'expiration du bon de commande (article 7 du contrat-type).

Rappelons aux exploitants format réduit qu'il n'y a que 52 semaines par an et duit qu'il n'y a que 52 semaines par an et que si leur situation leur pa aît assez confuse vis-à-vis des maisons de di tribulètement, et si, depuis quelque temps on l'est ré oui de voir grossir le nombre de

Novs conraissons beaucoup de tourneurs qui ne s'en doutent même pas. Il est vrai que la rédaction des premiers bons de commande où l'exploiant traitait pattranches, n'a pas été faite pour simplifier les choses, surtout que la composition de ces tranches a été, bien souvent modifiée par la suite.

S'il a traité et commencé l'exécution

d'une nouville tranche avant d'avoir fini l'exécution du contrat de la tranche précédente, nous croyons que, dans ce cas, la date limite d'exécution de tous les cont ats en cours d'une même Maison, doit être la date limite du dernier contrat.

En montrant aux exploitants leur responsabilité dans le respect de leurs engagements, nous espérons que nous aurons étité bien des malentendus avec les distributeurs. R. B.

FILMS RADIUS

130, Bd Longchamp - MARSEILLE Tel. Not 38-16 et 38-17

ont les films qui classent une selle

PARIS
BAR DU SUD
UN DU CINEMA
LA NEIGE SUR LES PAS



PLUS D'INCENDIE!

Par son volet automatique à double commande oléomagnétique conforme au principe de sécurité des Chemins de Fer, le projecteur RADION supprime radicalement tous risques de feu.

Le savez-vous ?





L'inevitable Monsieur Dubo's qui continue sa brillante carrière au Hollywood de Marseille.

MOUSTACHUS et MOUSTACHU

Pour les besoirs du nouveau film de Gro ges Lacombe, Florence est Folle, on procédat l'autre jeur aux Studies de laint. Manrice, à l'arresta ion d'André Logue! et de Pahu. Les rôles d'inspecteurs de police étaient tenus par des artistes, mais il s'était glissé parmi eux un inconnu. Sa grosse mustable d'un noir agrossif, faisai l'urcher ses compagnens, cu e pre a ent pour un figurant clandes in, ma adroitement grimé. On a rit par la suite que le quidam était en réalité un détective professionne', spécialement engagé pour su veiller les hij ux é louis suits de la folle Florence. Bijoux tout aussi au hin iquis que la moustache et qu'avait obligeamment protés le fameux joai. Cier Boucheron.



DEB

ECLAIR JOURNAL

vous présentera bientôt

FLORENCE EST FOLLE

avec

ANNIE DUCAUX et ANDRÉ LUGUET

LA FIANCÉE DES TENEBRES

qvec

PIERRE RICHARD-WILM et JANY HOLT

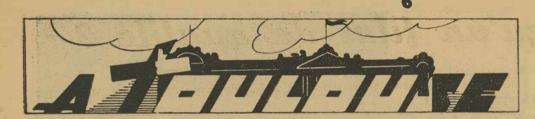
Deux nouveaux grands succès

R JOURNAL

LYON 98. Bd des Belges Tel.: L. 76.89 MARSEILLE 103, rue Thomas Tél.: N 23.65 TOULOUSE

10. rue Claire Pauilhac





Hostilités Garonnaises

J'ai reçu à différentes reprises des lettres d'un certain abbé Despax, curé de St-Loup (Hte Garonne) longues, entortillées, filandreuses, pleines de digressions et à tout le moins impubliables où cet homme de bien qui doit prêcher de temps à autres le pa don des injures, me reproche avec véhémence et acrimonie une innocente plaisanterie relative au denier du Culte.

J'ai essayé, par des réponses directes, d'amener mon véhément correspondant à accepter la publication d'une mise au point se rapportant strictement à l'incident qui m'a vallu l'ire de cet irascible ecclésia stique.

Je dois avouer que mon échec a été total.

La vulgarisation du point de vue de l'abbé Despax étant inopportune parce que contraire et préjudiciable aux intérêts de l'exploitation en général et de l'exploitation format réduit en particulier, j'ai demandé et obtenu du réadeteur en chef de La Revue de l'Ecran qu'aucune suite ne soit donnée aux mises en demeure du bouillant abbé, étant bien entendu que je prends toute la responsabilité de mon initiative.

Comme il est probable qu'aucun tribunal no consentira à prendre au sérieux les griefs de l'abbé, il ne restera à ce dernier qu'une seule ressource : celle d'être présent à la prochaine réunion des exploitants à Toulouse. Là, sauf impossibilité majeure, je me ferai un devoir de venir essuyer le teu de sa colère, je me sens même capable de luj fournir les arguments nécessaires à l'extinction rapide et complète de ce d'out d'incendie. Léo ROY.

AGENCE TOULOUSAINE DE SPECTACLE

2, Rue Aubuissen - TOULOUSE Téléph. 217-04

Ventee - Achets - Lesetiens - Bérancee SALLES DE CMÉMAS ET DE SPECTACLES

OU EN SOMMES-NOUS ?

Les exploitants apprirent avec une vive satisfaction au cours de leurs dérnières réunions que le passage de la taxe de transaction du taux de 17 % à 10 % et même 8 % était chose virtuellement faite.

Depuis chacun inspecte l'horizon mais pas plus que sœur Anne, personne ne voit rien venir.

Est_il indiscret do demander où en est cetto question ?

OU EN SOMMES-NOUS ? (Bis)

Tout le monde est d'accord, les prix des places ont besoin d'être aménagés sérieusement, la question ces temps et a fait couler beaucoup d'encre et user beaucoup de salive.

Malgré la loi sur les prix, les chemiss de fer ont augmenté, les tabaes en sont eux aussi à leur deuxième augmentation.

A quand la solution du problème du prix des places ?

MERLE BLANC ... désopilant

OU EN SOMMES-NOUS (Ter)

D'un côté, de l'autre, il y a toujours queques manifestations au bénéfice d'une œuvre ou d'une institution charitable quel-conques.

Bien entendu le clou de toutes ces manifestations est la projection d'un film et souvent même la production d'une vedette, producteurs distributeurs, exploitants et public faisant chacun un sacrifice.

Seul le cinéma ne peut oblenir d'électricité hors contingent pour faire des galas au bénéfice de ses propres œuvres sociales.

A quand l'interdiction totale d'une participation quelconque du Cinéma à une fête de charité tant qu'il n'aura pas obtenu de pouvoir soulager ses propres misères ?



Une atmosphère qui ne doit rien à Arletty

Devant une maquette animée de deux mêtres carrés représentant la fameuse experience de la « sphère de Magdebourgs Henri Decae a commencé la prise de vues d'un curieux documentaire intitulé Atmosphère. Il a pour but de renseigner le spectateur sur le rôle primordial de l'air dans la vie et les nombreuses utilisations dont il est l'objet dans le domaine pratique.

Des prises de vues scientifiques demanderont une minutieus, mise au point. Jean Fouchet a créé les maquettes animées. Jacques Matti a composé le scénario et Marc Cantagrel sera le conseiller technique du film.



Qu'est-ce qu'un film de qualité?

Des numéros amaigris par les difficultés actuelles, des questions plus importantes et plus graves, nous ont empêché, ces dernières semaines, de publier la suite des réponses à notre enquête. Voici, cette semaine trois opinions nouvelles : celle d'un jeune producteur qui vient de faire ses premières armes. s'est fort bagarré et semble vouloir continuer. Celle d'un exploitant qui, lui aussi mène grand tapage pour la défense du métier et qui eut le premier l'idée de cette enquéte, enfin celle d'un journaliste.

Qu'est_ce qu'un film de qualité ?

Monsieur de Lapalisse vous aurait répondu comme moi : « C'est un film remarquablement réalisé qui fait le maximum de recettes ».

L'exploitant vous dirait : « Le navet que je paye 30 % et qui fait le maximum ».

Mais, hélas il y a le film magnifique qui fait salle vide.

Dong, il est nécessaire pour qu'un film soit de qualité que tout en étant public au maximum il réalise un maximum de tech. nique.

l'our qu'un film soit public au maximum, il faut un bon sujet, ni conventionnél, ni trop littéraire et une interprétation correspondant aux personnages imaginés de l'auteur et non pour l'affiche dite « commerciale ».

Pour obtenir le maximum de technique, il faut préparer longuement et attentive, ment le film, le découpage, les dialogues, la composition musicale, etc... Choisir un metteur en scène qui soit vraiment sur la terre, un opérateur qualifié pour le sujet et prendre très au sérieux la partie montage, truquage et laboratoire.

Exemple 1: La Grande Illusion, Goupi Mains Rouges;

Exemple 2: Marinella, Andorra; Exemple 3: Maria Chapdelaine, Le Crime de M. Lange.

Un documentaire? La définition du Larousse le dit mieux que moi « qui a le caractère d'un document ou qui est appuyé
sur des documents. Substantivement se dit
d'un film cinématographique ayant le carectère d'un document par opposition aux
films d'imagination et aux films truqués ».
Les meilleurs furent ceux de Painlevé,
Cuny, Rouquier.

André TRANCHE.

On entend par silm de qualité tout silm qui réjouit et contente tout le monde c'est à dire: Art, technique, goûts du public, corporation, producteurs, sinanciers, par mi lesquels je n'oublie surtout pas les exploitants et leurs clients qui vraiment sinancent le silm.

Je sais très bien que la question finance est une vilaine question qui ne dvit pas compter pour un tout et les plus gros intéressés font d'ailleurs semblant de le reprocher souvent. Cependant je connais quantité de gens qui faisant profession de notre beau métier et qui plaçant très haut, l'art et la qualité sont intransigeants en ce qui concerne leurs appointements ou leurs bénéfices.

L'hypocrisie ne devrait plus être de mise et vivant de notre métier nous de vons entendre par film de qualité: Un film artistique et commercial, de ce titre j'écarte résolument tout film grossier comme on en fait trop souvent sous prétexte de vérité toute clue.

Mais surtout un film qui récolte un gros succès, puisqu'il est prouvé qu'un film à recette est presque toujours un film de qualité.

Car ensin il serait anormal et ridicule de voir notre profession; je dis bien notre profession, placée sur un autre plan que les autres.

A t_on déjà vu un marchand ou un fa_ bricant quelconque offrir des choses qui ne se vendraient pas ?

On peut éduquer et imposer sa volonté, nous en savons quelque chose nous les pauvres exploitants, cependant ainsi que l'a dit le Maréchal : « On ne peut gouverner sans l'assentiment complet des masses ».

Que l'on nous fasse donc des films de qualité mais avant tout des films pour le plus grand bien de notre corporation et que l'on ne nous rabatte plus les oreilles avec des dissertations littéraires car on peut très bien unir le sentiment des beautés réelles avec l'intérêt des gens de Cinéma.

Le premier ne détruit pas le second, il le facilite peut être en l'empêchant de se tromper. Il n'y a pas d'ouvrage parfait, tout n'est qu'appréciation.

Le critique ne doit pas être approuvé s'il affecte d'être blasé et se prive lui même de toutes satisfactions. Voltaire nous présente d'ailleurs le critique sous les traits du seigneur Vénitien Pococurante. Il fait impression sur Candide qui dit:

« N'y a_t_il pas du plaisir de tout « critiquer, à sentir des défauts là « ou les autres hommes croient voir « des beautés ».

A quoi Martin répond finement :

« C'est à dire qu'il y a du plaisir « à n'avoir pas deplaisir».

EPILOGUE: EXPLOITANTS A PRODUCTEURS DECISION N. 1

Admettons comme seul silm de qualité, silm réunissant tous avis favorables ainsi que tous les suffrages de la corporation et surtout ceux des exploitants et du public qui en désinitive en soient tous les frais bien qu'ils ne soient pour rien dans leur construction.

M. V. AUBERT.

La définition d'un film de qualité me parait d'une simplicité enfantine et confi ne à la Lapalissade : un film de qualité est un film dont tous les éléments de réa. lisation : scénario mise en scène, interpré. lation, prises de vues sont d'une valeur certaine. C'est sculement maintenant que sur, git la difficulté insurmontable, car les ahurissantes divergences d'opinion suscitées ehez les gens de métier et chez les critiques par diverses productions prouvent bien que l'on ne se mettra jamais d'accord sur la valeur de ces éléments. Comme vous voulez bien indiquer qu'il s'agit d'une enquêle à titre personnel, je me permettrai de donner mon avis sur la question : pour moi, un film de qualité est celui dont au cun des éléments de réalisation ne com. porte d'orreur grossière, mais qui au contraire se plient tous aux lois qui régissent l'art cinématographique tel que le comprennent les maitres de la technique. Une tolérance peut être accordée au scénario, car clui ci n'est souvent qu'un prétexte pour un développement einégraphique in. téressant. C'est pourquoi je considère com. me des films de qualité à la fois Voyage sans Espoir et Les Anges du Péché Mada. me et le Mort et Premier de Cordée, Dernier Atout et L'Eternel Retour. Ne peuvent être considérés, d'après moi, comme des films de qualité des productions dont la mise en scène fourmille d'erreurs, dont l'interprétation est au dessous de la moyen_ ne, dont les prises de vues sont d'une banalité ou d'une médiocrité révoltante.

Un documentaire de qualité est un oisseau rare, très rare. C'est celui qui est en même lomps instructif et attrayant, utile et intéressant, celui qui est réalisé avec le même soin qu'un « grand film » et surtout qui remplace le fastidieux speaker par des personnages vivants, parlant comme des héros de cinéma normaux. J'ai beau chercher dans mes souvenirs récents je ne trouve pas de documentaire qui remplisse vraiment toutes ces conditions, mais c'est peut_être la faule à ma mémoire et non celle des cinéastes.

Charles FORD.

NECRCLOGIE

Nous avons appris que le cinéma avait une seconde victime à déplorer à la suite du bombardement du 27 mai. L s'agit de M. Vlassoupoulos qui depuis de longues années élait connu dans notre milieu s'étant successivement occupé de matriel, du COIC, et enfin de représen. tation. Depuis sa séparation avec les films Sphinx, V. Vlassoupoulos élait at. taché à la maion Guy Maïa qui perdent avec lui un ami autant qu'un précieux collaborater C'est un douil à laquelle toute la corporation s'associe.

L'A. I. C. COMMUNIQUE :

Notre bon confrère et ami Marc l'as al. deceteur e l'Agence d'Information Cinegraphique nous prie de faire connaître à nos lectours que, du fait de la fermeture de son implimerio à Marseille, l'A.L.C. se trouve momentanement dans l'impossibil lite de paraitur

La siluation actuelle ne permetient que difficilement le tirage de ses numéros par rne autre imprimerie, il est à craindre que i'interruption dans la parution de l'A.I.C. se prolonge quelques semaines.

M. Mare Pascal s'en excuse auprès de ses lecleurs, de ses clients et de ses amis.

VIOLON D'INGRE

P. R. Willm est. on le sail, un passionné de musique qui, tant au studio qu'au théâ're, a toujours dans sa loge un plano pour charmer ses loisirs. Aussi le sympathique artiste très éclect que dans le choix de ses rôles, a l-il accepté d'enthousiasme celui que lui offrait Serge de Poligny dans son nouveau film La Fioncée des Ténèbres. Il y incarna en este, un jeun compositeur en va cances à Carcassonne qu frouve dans cadre médiéval et dans les péripéties d'une aventure pathétique l'inspiration de sa plus belle symphonie. Ajoutons que la partie musicale du film a été con_ fiée à Jacques Ibert et Mirouze. Ce choix nous promet une partition digne du génie musical que les scénaristes ont prêté au héros de l'histoire.

CHARBONS de PROJECTION

AEG SOCIETE FRANÇAISE AGENCE de MARSEILLE

6. BOULEVARD NATIONAL - TEL NAT. 54-56

CCRRESPONDANT ANCNYME

La réponse à notre enquête sur le 55 m/m. parue dans notre numé o du 27 mai élait de M. Staracc, exploitant Nous prions notre correspon ant de nous excuser de l'erreur technique qui nous a bien involon airement fait publier son opinion sous une signature, en blanc. OUI DIT MITTIE

On parle d'un grand projet qui serait actuellement en préparation, la réalisa. tion d'un film sur Louis XIV pour leque! le devis atteindraig la coquelle somme de cinquante millions.

Il s'agirait d'une duvre de prestign réalisée avec des concours officiels et qui ferait appel, tant pour la composition du scénario que pour la réalisation et l'interprétation, aux nems les plus en vue de la littérature, de l'art et du ciné. ma francais.

Six scénaristes tissent actuellement la trame, mais des historiens et écrivains sont appelés à prêter leur concours, Sout jusqu'à présent, le nom du réalisateur i été prononcé, c'est celui de Marcel L'Herbier: l'auteur de La Nuit Fantas, tique reportera sans doute sur ce sujet les intentions qu'il avait conques pour le Molière auquel il pense depuis plusieurs années et qui ne semble pas devoir être réalisé actuellement

On reportera sur le Roi Solcil l'hom. mage que l'on destinait au poèle et au comédien. Et la gloire du Grand Siècte n'en sera pas moins mise en lumière... POUR TERMINER LES FILMS

EN CCURS

Le régime des studios devient moins rizoureux.

Depuis la crise d'é'ectricité ils ne pouvaient cuvrir que deux jours par semaine ct, dans certains cas, la nuit. au gré des producteurs.

Ils peavent suvrir six jours par semaine. Les producteurs ont donc la possibilité de tourner un film dans un délai à pen près normal.

C'est une amélioration appréciable.

Mais, remarquons que lindustrie cinématographique veste toujours touchée sous le rapport de la quali'é... Si les studios ouvrent leurs portes pendant six iours, i's restent soumis, dords la production, au régime de récupération. Ils fermeront su'ant de jours qu'il sera nécessaire avant de reprendre un nou veau film...

C'e t rare...

MERLE BLANC

... un bon film comme celui là aussi.

un

HOMMES ET BETES

Les films Jean Mineur préparent éga_ lement un documentaire qui demandera aux opérateurs et techniciens une grande patience. Hommes et betes se propose, en esset, d'établir un parallèle entre les attitudes humaines et animales, en diverses circonstances de la vie.

Mais c'est le MERLE BLANC

BIBLIOGRAPHIE

LE CINEMA ET LA MONTAGNE

Dernier vonu parmi les arts, le cine. ma a déjà tenté à maintes reprises. d'exprimer la sauvage beauté de la montagne. Dans son ouvrage, Pierre Leprohen fait l'historique du cinéma de montagne, depuis les premiers docu mentaires de tourisme jusqu'à Premic de Cordée. Il étudie l'œuvre des grands cinéasles_alpinistes: Arnold Fank, Luis Trenker, Marcel Ichae e propose sur le sujet, quelques suggestions susceptibles d'en favoriser le devélopement. Un répertoire des principaux films de mente. gne, une illustration de 50 photos en hors texte, ajoutent à l'intérêt de cet ou-

ENCCRE UN !

Les ouvrages sur le cinéma sont dans l'air ». R. M. Arlaud, termine actuellement Cinéma_Bousse qui dont paraître, illustré par Jacques Lechantre. aux Editions Jacques Melot au début de l'automne. Il ne s'agit pas d'une histoire du cinéma mais d'une série d'éludes anecdotiques et critiques sur l'époque héroique du cinéma et sur les visages de l'Ecran: Le Producteur, La Vedette, le Réalisateur, Le Public, Le Chef de Publicité, sans oublier de journa-

LA REVUE DE L'ECRAN 43, Boulevard de la Madeleine B. C. Navacille 76.236

MARSEILLE

Edition A (Corporative) Directeur Propriétaire : A. de Magini Secrétaire Général : R.-M. Arland. Secrétaire Rédaction : Gef Gilland Commemberts l'An : France : 70 Fre. Editions A et B couplées : 195 Fra. C. P. A. He Meaul Nerselle 4s 666

Le Gorant: A. de MASINI. Imprimerio BERNINAL

Cinéma Location

17. Boulevard Longchamp MARSEILI.E Tél. N. 48-26 51, Rue Alsace TOULOUSE Tél.: 254-23

ALBA-FILMS

60, Bd Longchamp Tél.: N. 00.55 Chèques Postaux 844.95 MARSEILLE



AGENCE MERIDIONALE DE LOCATION DE FILMS 50. Rue Senac



53, Rue Consolat Tél. : N. 27-00 Adr. Télég. GUIDICINE



113, Bd Longchamp Tél. : N. 57-24 MARSEILLE



FERNAND MERIC 75. Bd Madeleine Tel.: N. 62.14

KEGINA

DISTRIBUTION

54, BoulevardLongchamp

Tél N. 16-13 - Adresse Télég REGIDISTRI MARSEILLE



32, Rue Thomas Téléphone N 49 61



131, Soulevard Longthump Tél. N. 42.10









44, Rue Sénac Tél. Lycée 32-14



AGENCE DE MARSEILLE 53, Boulevard Longchamp Tal. : N. 50-80



CADMOS SCFO 20 Cours Joseph-Thierry, 20

Táláphone N. 624



44, Boulevard Longchamp

Tél. : N. 15.00 15.01

Télégrammes : MATAFILMS

117. Boulevard Longchamp Tél. N. 62-59



PATHE - CONSORTIUM - CINEMA

90, Boulevard Longchamp Tél. N. 15-14 15-15

76. Boulevard Langchamp Téléphone N. 64-19



FILMS Angelin PIETRI

70 Boulevard Longchamp Tél. N. 64-19



D. BARTHES 73, Boulevard Longchamp, 73

Téléphone N. 62-80



130, Boulevard Longchamp Téléphone N. 38-16 (2 lignes)



AGENCE DE MARSEILLE 109, Boulevard Longchamp Tál. Nat. 65-96



ALLIANCE CINEMATOGAPHIQUE EUROPEENNE 52, Boulevard Longchamp Tél. i N. 7-85



50, Rue Sénac, 50 Tél. Lycée 46-87



AGENCE MARSEILLE 102. BD LONGCHAMP: National 06-76 et 27-51 AGENCE DE TOULOUSE 81. RUE BOULBONNE Tél.: 276-15.





"SCODA"
LE PAUTEUIL DE QUALITE
USINE À MARSEIII
ELS RADIUS, 130. Bd Lengchart

FOUR VUB
FOUR NITURES
Adresses-vous
AUX ETABLISSEMENTS

Charles DIDE

A Rue Pongate MARSEILLE Tél. Lycee
76-60
Agent du
Materiel
UNIVERSEL

BODORE UNIVERS
AREDI OU MRIOTICI
BROCKLISS SIMPLES

PROJECTEURS - LANTERNES POHIPPMENTS SUNDHES



SIEMENS FRANCE 1 BOULEVARD LONGCHAMP

Ction Cinématographique Cabine - Laboratoire

Parlant format réduit

"BL 16" DEMANDEZ NOTICE MADIAVOX

12-14. RUE ST-LAMBERY Tel.: Dragon 58.21 MARSEILLE

Tout le MATERIEL

pour le CINEMA

CINEMATELEC 29. BD LONGCHAMP

MARSEILLE Tel.: N. 00-66.

Reparations Mécaniques Entretien - Depannage



AUTOMATIQUES Agenda Sud-Est

CINÉMATELEC 29. RD LONGCHAMP

à l'entr'acte... PIVOLO

> le bâton glace savoureux, et avantageux.

58, rue Consolat Tél. N. 23-91. MARSEILLE LECTEURS DE SON

STSTEME SORORE "DT. 40"

Ets. FRANCOIS GRENOBLE Tél. 26-24

TUBES-LUMINEUX NEO-NEON CONFIEZ VOS ÉCLAIRAGES

INTERIEURS & EXTERIEURS **ERNEST DELMART**

12 Boulevard des Neiges - MARSEILLE -

umière & 50n Cout iel cinema

projection amplification sonorisation.

depannage

CHARLES DUCARRE

Agent Général de la Revue de l'Ecran pour la Suisse

0 Kursaal 25 - Montreux (Suisse)

Ets BALLENCY

Constructeur TRANSFORMATIONS ET REPARATIONS

TOUT LE MATÉRIEL DE

CINÉMA AU PRIX DE GROS 16. BUE VILLESEI VE '02-85 TAI - N. KY-62

POUR VOS CLICHES. Consultes_ hotogravewis 71 RUE PARADIS -MARSEILLE

LIMPRIMERIE au service

DU CINEMA

C. SARNETTE U CAVAILLON Téléphone 20.

CINEARC CONCESSIONAIRA EXCLUSIF POUR LES TO SETLA CORSE CIPLARC

SIEMENS

LANTERNES STRONG
ET CIPLA
OPTIQUE BUSCH
ACCESSOIRES
OLLE POUR FILMS
NICE
Rue Melchior de Vogué - Tel . 871-85

CHARBONS DE PROJECTION LAMPES ELECTRIQUES
APPAREILLAGE



6. BD N. TIOGN. MARSEILL.

SIEMENS - FRANCE

S. A. DEPARTEMENT

KLANGFILM-TOBIS

1. Bd Longchamp MARSEILLE TALE N. \$4-42

LES GRANDES FIRMES FRANÇAISES DE PRODUCTION



3, Bd Victor_Hugo, 3

SOCHETE CE PRODUCTION et DE DOUBLAGE DE FILMS

24, Allées Léon Gampetic MARSEILLE